

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 14 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
07/12/2023		
Date d’Affichage		
15/12/2023		

DCM N° 2023-97

L’an deux mil vingt-trois

Et le quatorze décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean Pierre, SIMONI Pierre Baptiste.

7 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. SIMONI PIACENTINI Céline

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

5 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, MME NAPPO Michelle, MME FICO Aurélie, M. MARTEL Enzo

Madame LOMBARDO Florence est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Décision modificative n°3 du Budget Principal 2023

VU l’instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-30 du 11 avril 2023 approuvant le budget primitif de la commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-48 du 14 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-85 du 16 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal ;

VU la révision du calendrier des crédits de paiement pour l’autorisation de programme AP n°03-106 « Sentiers patrimoniaux » ;

CONSIDERANT que la nécessité de procéder à une nouvelle modification budgétaire en section de fonctionnement et d’investissement afin de prendre en compte l’ajustement des prévisions inscrites au Budget principal tout en respectant le principe de l’équilibre budgétaire ;

Madame GIAMARCHI Marie- Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l’équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires ainsi qu’il suit :

TABLEAU N° 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Ch.012/64111/510	Rémunération principale	10 000,00 €			
Ch.70/70841/317	Mise à dispo personnel BA cinéma			3 281,41 €	
Ch.75/75888/01	Autres (rbst risques statutaires)			6 718,59 €	
TOTAUX		10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €
EQUILIBRE		10 000,00 €		10 000,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget 2023	DM	Total
Dépenses	9 281 098,65 €	10 000,00 €	9 291 098,65 €
Recettes	9 281 098,65 €	10 000,00 €	9 291 098,65 €

Respect de l'équilibre
budgétaire

TABLEAU N° 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Opé./Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
OP106 - Sentiers Patrimoniaux					
Ch.23/2312/501	Aménagements terrains	351,67 €			
OPNI - Opérations non individualisées					
Ch 21/2188/020	Autres immobilisations		351,67 €		
TOTAL		351,67 €	351,67 €	- €	- €
EQUILIBRE			- €		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget 2023	DM	Total
Dépenses	4 227 565,58 €	- €	4 227 565,58 €
Recettes	4 227 565,58 €	- €	4 227 565,58 €

Respect de l'équilibre budgétaire

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°3 du Budget Principal 2023 telle que détaillée ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

